

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service planification,
logement, urbanisme

Unité direction

Affaire suivie par :
Roland Lambert
Tél. : 02 96 75 66 23
Fax : 02 96 75 67 23
roland.lambert@
cotes-darmor.gouv.fr

PREFET DES COTES-D'ARMOR

Saint-Brieuc, le

16 MARS 2016

Le directeur départemental des territoires et de la mer

à

Monsieur le Président
du Conseil départemental des Côtes-d'Armor
Direction de l'agriculture, des espaces ruraux et naturels
Service aménagement rural et forestier
9 place du Général-de-Gaulle
CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

OBJET : mise en 2 x 2 voies de la RN 164 dans le secteur de Rostrenen

RÉFÉR : 2015/10959

P. J. : porter à connaissance de l'État

En réponse à votre demande du 26 octobre 2015, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joints, les éléments d'information sur les risques et les servitudes applicables sur les communes de Glomel, Kergrist-Moëlou, Maël-Carhaix, Plouguernével et Rostrenen.

Certains de ces documents pourront, sur votre demande, vous être transmis en format dématérialisé.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
Le directeur adjoint,


Michel MARTINEAU